

PROCES VERBAL

Assemblée Générale Elective 2025 –
MSA d'Armorique
19 juin 2025 – Salle Glenmor - CARHAIX



SOMMAIRE

Partie statutaire	Page
• Ouverture	3
• Adoption du procès-verbal 2024	4
• Bilan chiffré et commenté de l'exercice 2024	5
• Résolution financière	9
• Vœux	10
• Rapport du Président du Conseil d'administration	11
• Questions à la salle	16
• Bilan du mandat	19
• Quizz	19
Partie Elective	
• Présentation des opérations de votes	22
• Proclamation des résultats	25
• Présentation des candidats	26
Conclusion	

PREMIERE PARTIE
ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

L'Assemblée générale de la MSA d'Armorique s'est déroulée dans l'espace Glenmor à CARHAIX, le jeudi 19 juin 2025. Monsieur Bernard SIMON rappelle que cette salle est le point central entre le département des Côtes-d'Armor et du Finistère, et a été utilisée à plusieurs reprises. Il évoque les ramassages en car qui permettent au plus grand nombre de se rendre à l'Assemblée générale.

Monsieur SIMON renouvelle tout d'abord ces félicitations pour l'élection des membres de l'Assemblée générale et les remercie de s'être engagés et mobilisés pour celle-ci. Il remercie également les délégués et les administrateurs qui se sont engagés dans le mandat qui s'achève et qui n'ont pas souhaité se représenter.

Selon l'article 30 des statuts de la MSA, l'Assemblée générale a le pouvoir de statuer dès l'instant où le quart des membres qui la composent sont présents. Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

A 10h20, Monsieur Bernard SIMON déclare la séance ouverte. Afin de constituer le bureau, il propose de désigner les personnes suivantes comme assesseur :

- Pour le collège 1 : Monsieur Luc COCHET
- Pour le collège 2 : Monsieur Régis HIREL
- Pour le collège 3 : Madame Nicole SERGENT

Madame Karine NOUVEL, Directrice générale de la MSA d'Armorique, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur SIMON salue ensuite les personnes qui l'entourent à la table :

- Madame Karine NOUVEL Directrice générale de la MSA d'Armorique
- Madame Marie-Christine WATTELET, 1^{ère} Vice-Présidente

Monsieur SIMON indique que tous, ont reçus une doudoune MSA floquée du nouveau Logo de la Vie Mutualiste ainsi qu'un tote bag. Le logo incarne l'engagement des délégués MSA sur l'ensemble du territoire, illustrant le maillage territorial porté par des femmes et des hommes investis.

Monsieur SIMON invite les élus à la revêtir lors de chacune des actions ou représentations sur le territoire. Celle-ci contribuera à renforcer la visibilité de chacun et à faciliter l'identification des élus MSA sur le terrain.

Approbation du procès-verbal 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée générale de la MSA d'Armorique du 9 avril 2024 a été mis à disposition des délégués sur le site internet. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune demande d'information particulière.

Monsieur SIMON le soumet à l'approbation des délégués qui l'adoptent à l'unanimité.

Monsieur SIMON présente ensuite le déroulement de cette Assemblée générale composée d'une partie statutaire et d'une partie électorale.

➤ La partie statutaire :

- Le rapport d'activité 2024 : bilan chiffré et commenté de l'exercice 2024
- La résolution financière de santé au travail
- Les vœux du Conseil d'administration
- Le rapport du Président du Conseil d'administration :
 - Les résultats des élections
 - Les principaux enjeux pour le nouveau mandat
 - Le réseau des délégués MSA
 - La mise en place des instances de la Caisse
- Les questions de la salle.
- Une présentation vidéo des temps forts du précédent mandat
- Une séquence d'animation autour d'un quizz

➤ La partie électorale :

- Les informations et consignes générales
- L'élection des administrateurs de la Caisse pour le mandat 2025-2030

Bilan chiffré et commenté de l'exercice 2024

Madame NOUVEL prend la parole et souhaite la bienvenue aux anciens et aux nouveaux délégués de la MSA d'Armorique.

Madame NOUVEL commente la présentation sous forme de plusieurs vidéos permettant de retracer les chiffres clés de l'année 2024, par thème, et apporte quelques compléments d'informations (annexe 1).

Madame NOUVEL indique que la plaquette des chiffres clés 2024 est présente dans le tote bag mis à disposition sur les sièges.

La première vidéo, introductive, est relative aux chiffres généraux 2024 de la MSA d'Armorique, qui a pour mission d'assurer la couverture sociale de la population agricole.

Madame NOUVEL ajoute « Pour la 2ème année consécutive, le total des montants versés en MSA d'Armorique pour les prestations retraite, famille, santé et accidents du travail est supérieur à 1 milliard d'euros, s'établissant pour 2024 à 1 milliard 096 millions.

Ce total avait progressé de 1,7 % entre 2022 et 2023, il est en progression de 3,1% entre 2023 et 2024.

Le financement des prestations versées par la MSA d'Armorique est réalisé à hauteur de 46% par les cotisations, patronales et salariales, versées par les employeurs de main d'œuvre, les exploitants agricoles et les salariés relevant de la MSA d'Armorique, ensuite 33% par des financements extérieurs intervenant dans le cadre de la compensation inter régimes, et 21% par la CSG et CRDS.

Les chiffres de la lutte contre la fraude, des contrôles externes vous ont aussi été présentés : ces actions de la MSA d'Armorique, de l'ensemble des organismes de protection sociale, sont importantes, voire essentielles pour préserver notre système de protection sociale, en luttant contre les abus, les fraudes et le travail illégal.

Cette première vidéo a permis de balayer les différentes dimensions de la MSA, l'importance de son guichet unique qu'il convient de continuer à promouvoir avec conviction auprès de nos assurés MSA, en l'expliquant et insistant sur son impact concret sur la vie de chacun au quotidien. »

La seconde vidéo a pour thème : Protéger la santé de nos assurés.

Madame NOUVEL commente « En 2024, les élus et les salariés de la MSA d'Armorique se sont fortement mobilisés en faveur de la lutte contre le cancer. Ainsi, du 1er au 24 octobre, les élus MSA des territoires, accompagnés des équipes des services prévention santé et Vie Mutualiste, se sont rendus sur 8 marchés locaux à la rencontre de la population, pour sensibiliser le public à l'autosurveillance. Ces 8 marchés - Saint Pol de Léon, Châteauneuf du Faou, Loudéac, Lamballe, Carhaix, Rostrenen, Uzel et Huelgoat - n'ont pas été choisis au hasard, puisque le taux de dépistage y était en baisse et inférieur à la moyenne.

En 2024, la MSA a aussi obtenu l'assouplissement des conditions de prise du congé paternité des non-salariés agricoles, puisque désormais, les 7 premiers jours de congé obligatoire peuvent commencer à n'importe quel moment dans les 15 jours suivant soit la date de naissance de l'enfant soit la date initialement prévue de la naissance. »

La troisième vidéo introduit la notion : Accompagner nos assurés et leurs familles.

Madame NOUVEL indique « Au 1er avril 2024, les prestations sociales et familiales ont été revalorisées de 4,6%, avec effet sur les montants versés en mai aux assurés de la MSA.

Dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale, les administrateurs de la MSA d'Armorique ont décidé de soutenir financièrement, aux côtés d'autres partenaires, la création d'un forum départemental à destination des assistantes maternelles des Côtes-d'Armor, afin de valoriser le métier d'assistante maternelle et de susciter des vocations.

Près de 400 visiteurs ont participé à ce forum à Saint-Brieuc, le 12 octobre 2024.

Enfin, le succès de Grandir en Milieu Rural, créé en 2022, ne se dément pas, puisque 80 projets ont été soutenus par la MSA d'Armorique en 2024, contre 63 en 2023, pour un montant total de 1,3 millions d'euros.

Il convient donc de poursuivre la promotion de Grandir en Milieu Rural auprès des élus et des chargés de projets des communes et des intercommunalités sélectionnées par le Comité d'Action Sanitaire et Sociale de la Caisse pour entrer dans le dispositif. »

La quatrième vidéo évoque une autre mission de la MSA qui est : Accompagner nos assurés, de la retraite au bien vieillir.

Madame NOUVEL souligne « Malgré les différentes péripéties politiques survenues en 2024, le régime agricole poursuit résolument ses travaux afin de pouvoir mettre en œuvre, au 1er janvier 2026, les premières mesures concernant la réforme des 25 meilleures années relative aux retraites des exploitants agricoles.

Le 7 novembre 2024, plus d'une centaine de personnes se sont réunies à l'espace Glenmor de Carhaix pour fêter les 10 ans de l'association « Pour Bien Vieillir Bretagne ». Pour Bien Vieillir Bretagne est une association créée en 2014 par la MSA d'Armorique, la MSA Portes de Bretagne, et la CARSAT, rejointes en 2023 par l'AGIRC ARRCO.

Cette association développe des actions de prévention santé destinées aux retraités bretons, actions dont 40% sont réalisées par l'ASEPT Bretagne portée par MSA Services Armorique.

Ainsi, la MSA d'Armorique continue à promouvoir, avec les élus MSA, auprès des communes et communautés de communes, toutes les actions proposées gratuitement par l'association Pour Bien Vieillir Bretagne aux retraités agricoles et vivant en zones rurales dans les Côtes-d'Armor et dans le Finistère. »

La cinquième vidéo présente : Être présent pour les professionnels agricoles.

Madame NOUVEL informe « A l'occasion de la 4ème édition du salon SAFEXPO qui s'est tenu les 21 et 22 février 2024 à Brest. La MSA d'Armorique, partenaire du salon pour la 1ère fois, a pu présenter ses actions de conseils et d'accompagnement, individuelles et collectives, menées auprès des exploitants et entreprises agricoles en matière de santé et sécurité au travail.

Si la MSA accompagne les professionnels dans leur activité avec les actions précitées, elle les accompagne aussi à titre personnel, en tant qu'individus, en mettant en place des numéros pour les écouter dans leurs difficultés de tous ordres, et des accompagnements, comme l'aide au répit, organisés par les équipes des travailleurs sociaux.

Ainsi, le 8 novembre 2024, à Locarn, une cinquantaine de sentinelles ainsi que des partenaires ont fêté les 10 ans du dispositif des « sentinelles », créé en 2014 sous l'impulsion des élus de la MSA d'Armorique.

Ce dispositif permet à des bénévoles formés de détecter et relayer auprès des acteurs compétents les situations de mal être identifiées dans le monde agricole et rural.

Après un lancement en Armorique en 2014, aujourd'hui, au plan national, plus de dix mille sentinelles ont été formées et participent au réseau mis en place dans toutes les MSA désormais. En Armorique, ils sont au nombre de 147 sentinelles. »

La sixième vidéo fait un zoom sur : Guider et informer les assurés.

Madame NOUVEL ajoute « Pour accueillir au mieux ses ressortissants, selon leurs besoins, la MSA d'Armorique propose différents modes d'accueils pour coller au plus près des attentes, dans la limite cependant de ses moyens humains et immobiliers.

L'accueil physique de proximité est réalisé au sein d'accueils libres à Landerneau et à Saint-Brieuc, et au sein d'accueils sur RDV dans les agences ou points d'accueils MSA. Un premier niveau d'information est également offert au sein des 70 France services présentes au total, sur les 2 départements.

Côté relation dématérialisée, il convient de rappeler l'importance du site internet MSA d'Armorique, comportant de nombreuses informations générales, mais aussi de l'espace privé MSA pour chacun, qui permet d'accéder à toutes les informations personnelles, et qui dispose d'une messagerie sécurisée, on vous en recommande l'usage, pour poser toutes vos questions.

La MSA d'Armorique s'inscrit résolument dans une démarche globale « d'aller vers », en proposant des RDV en fonction des situations rencontrées, mais aussi en vous adressant des newsletters, des mails d'informations, et également des SMS d'alerte ou d'information selon vos situations. »

La septième vidéo évoque l'activité spécifique de la MSA d'Armorique : Mayotte.

Madame NOUVEL précise « La MSA d'Armorique gère la protection sociale des exploitants agricoles de Mayotte, depuis 2015, date de sa mise en place.

La situation de Mayotte est très spécifique parmi les départements d'Outre-Mer, avec une hausse importante et constante de sa population, et une part significative de celle-ci en situation de précarité, car plus des 3/4 de la population mahoraise vit sous le seuil de pauvreté.

En 2024, la MSA d'Armorique a poursuivi ses 3 missions annuelles, en mars, juin et novembre ; lors de ces missions, 456 exploitants agricoles ont été reçus en rendez-vous des droits, et 31 nouveaux installés ont été reçus en rendez-vous santé.

Le 14 décembre 2024, le cyclone CHIDO a balayé l'archipel de Mayotte et a causé d'immenses dégâts humains et matériels. La MSA d'Armorique s'est immédiatement mobilisée, et grâce à sa réactivité et à l'appui de la Caisse centrale auprès des ministères, elle a été le premier organisme de sécurité sociale à verser une aide, aide de 1000 euros, à chacun des 1 342 exploitants agricoles mahorais, au titre de secours, et ce, dès le 15 janvier 2025, conformément aux annonces du 1er ministre du 30 décembre 2024.

La MSA d'Armorique poursuit aujourd'hui son accompagnement de la population agricole mahoraise, afin de favoriser la reprise de l'agriculture et sa professionnalisation. »

Pour conclure, la huitième vidéo présente : Les activités en délégation.

Madame NOUVEL complète la présentation en expliquant « Concernant la Guyane, la MSA d'Armorique conseille la branche agricole de la Caisse Générale de Sécurité Sociale dans la bonne application de la réglementation, accompagne la caisse par des échanges d'expériences et de bonnes pratiques, et réalise également des gestions pour elle, telle que le recouvrement de cotisations et la gestion de la retraite des exploitants guyanais.

La MSA d'Armorique accompagne également la Guyane dans la réalisation de son arrêté des comptes pour la branche, et a donc contribué à ce que la branche agricole de la CGSS de Guyane soit la seule branche agricole des départements d'outre-mer dont les comptes ont été certifiés sans aucune observation.

La MSA d'Armorique réalise également l'accueil téléphonique d'allocataires de la CAF, dans le cadre d'une convention nationale signée entre la CNAF et la CCMSA ayant confié cette délégation de gestion à 4 MSA afin de compléter les accueils téléphoniques des Caisses d'Allocations Familiales.

Le réseau CAF reconnaît la qualité de l'accueil réalisé par les MSA : la plateforme téléphonique CAF pilotée par les 4 MSA se positionne en effet entre la 3ème et 5ème meilleure plateforme téléphonique sur l'ensemble des réseaux CAF, ce dont la MSA d'Armorique se félicite. »

Madame NOUVEL remercie l'Assemblée de l'attention qui lui a été apportée lors de son intervention concernant le bilan d'activité 2024.

Résolution pour l'exercice 2024

Madame WATTELET, première Vice-présidente, donne lecture de l'affectation du résultat Santé au Travail et propose de porter la réserve de Santé au Travail à son niveau réglementaire comme suit :

	Solde antérieur	Affectation au report à nouveau	Nouveau solde
Réserve de Santé au Travail	1 822 507,58 €	+ 180 181,16 €	2 002 688,74 €

A l'issue de cette présentation, Monsieur SIMON demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler avant de procéder au vote.

En l'absence de question, Monsieur SIMON soumet la résolution Santé au Travail à l'approbation des délégués. On note une abstention.

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'adopter la résolution de Santé au Travail pour l'exercice 2024.

Vœux

Madame WATTELET présente les vœux de la MSA d'Armorique afin de faire évoluer la législation sociale, vœux qui émanent d'une réflexion du Conseil d'administration.

Elle précise que l'ensemble des vœux, des 35 caisses de MSA, sont consolidés par la Caisse Centrale, qui s'appuie sur eux pour faire des propositions d'évolution de la législation auprès des pouvoirs publics.

Concernant les prestations familiales :

- Supprimer le seuil en dessous duquel les prestations logement et la prime d'activité ne sont pas versées.
- Simplifier et harmoniser les bases ressources des prestations Revenu de Solidarité Active (RSA) et Prime d'activité, afin de mieux articuler les deux dispositifs en particulier pour les exploitants agricoles en situation de déficit qui peuvent se retrouver en situation de n'ouvrir des droits dans aucun des deux dispositifs.

Concernant les prestations santé :

- Verser les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail d'un salarié bénéficiaire d'une pension d'invalidité catégorie 1, quelle que soit la justification médicale de l'arrêt.
- Revaloriser les pensions d'invalidité pour les porter rapidement au niveau des minima sociaux.
- La date d'effet d'un accord de Complémentaire Santé Solidaire (C2S) doit être la date de dépôt de la demande.
- Verser l'indemnité temporaire d'inaptitude dès la suspension des indemnités journalières accident du travail ou maladie professionnelle et l'étendre aux arrêts de travail pour maladie.

Concernant les prestations retraite :

- Revaloriser le montant de la retraite des non-salariés à hauteur de 85 % du SMIC.
- Faire en sorte que le critère principal pour attribuer la retraite à taux plein ne soit plus l'âge mais la durée et la pénibilité de l'activité pour tous les actifs.
- Dans le barème des points de retraite non-salariés, établir la proportionnalité dans la tranche des revenus compris entre 800 SMIC et 2 fois le minimum contributif.
- Indexer les retraites sur l'inflation de façon intra-annuelle.

Concernant l'action sanitaire et sociale :

- Au regard de la précarité et de la fragilité croissante dans la population agricole, obtenir les financements et les moyens nécessaires pour y faire face.

Un membre de l'Assemblée intervient concernant le critère unique de l'âge pour le départ à la retraite.

Monsieur SIMON indique que la MSA contribue à faire remonter 200 vœux par an aux services de l'Etat afin de faire évoluer la législation. Des changements ont déjà eu lieu, comme la prise en compte, pour le calcul de la retraite, des 25 meilleures années pour les non-salariés, l'évolution et l'adaptation du congé paternité, la contribution accrue des infirmiers de Santé au Travail dans le suivi des assurés.

A l'issue de ces interventions, Monsieur SIMON soumet les vœux à l'Assemblée générale : les vœux sont adoptés à l'unanimité.

Rapport du Président du Conseil d'administration

Monsieur Bernard SIMON intervient :

« J'ai le plaisir de vous accueillir aujourd'hui pour notre Assemblée générale électorale à Carhaix : vous êtes désormais les élus de la MSA d'Armorique pour une période de 5 ans, et je vous en félicite !

Je vous remercie de vous être engagés, et de rejoindre ainsi une équipe de délégués soudée et dynamique !

Nous pouvons également saluer les délégués et les administrateurs qui étaient engagés dans le mandat qui s'achève et qui n'ont pas souhaité se représenter. Je les remercie chaleureusement pour leur implication et l'ensemble du travail accompli.

En tant que délégués, vous êtes l'échelon local de la démocratie mutualiste et acteur-clé d'une gouvernance démocratique et représentative de nos populations. Il nous appartient de faire vivre notre collectif de délégués qui est à l'œuvre pour faire progresser la sécurité sociale agricole au service des assurés de la MSA et des habitants des territoires.

Je ferai tout d'abord un bref retour sur les résultats des élections, avant d'évoquer les principaux enjeux pour le nouveau mandat (I), de resituer le réseau des délégués MSA Armorique (II) et la mise en place des instances de la Caisse (III).

En Armorique, comme dans le reste de la France, et malgré le gros travail de communication et de mobilisation réalisé sur le terrain, la participation aux élections MSA 2025 a fléchi cette année (annexe 2).

Bien sûr on espérait mieux, mais avec un taux de 15,40% en Armorique, un taux national de 18,05%, ces résultats demeurent néanmoins satisfaisants si l'on se réfère aux résultats d'autres élections professionnelles.

La succession de scrutins depuis janvier avec les élections Chambres d'Agriculture puis celles de la MSA, la période de vote sur le mois de mai, le désengagement électoral général en France, observé depuis plusieurs années, les contextes politique et agricole... peuvent constituer les facteurs explicatifs d'une moindre mobilisation pour nos élections.

Nous allons cependant savoir tirer les enseignements utiles pour les prochaines élections.

Nous nous projetons maintenant vers l'avenir, nous nous mobiliserons plus que jamais avec un nouveau réseau d'élus, pour porter les missions, l'image de la MSA et toutes les actions sur les territoires, au bénéfice des assurés MSA et de la population rurale !

// Quels contexte et enjeux pour le nouveau mandat ?

La MSA d'Armorique est en ordre de marche pour aborder toutes les nouvelles évolutions, qui s'annoncent nombreuses et variées, comme toujours en MSA.

Il appartiendra aux administrateurs, que vous élirez tout à l'heure, de les conduire dans un environnement social mouvant et un contexte toujours incertain pour le monde agricole, et pour la société française en général.

Qu'est ce qui attend donc les nouveaux administrateurs pour les 5 ans à venir ?

Même si cet exercice de prospective reste compliqué, je peux néanmoins tracer quelques grandes lignes directrices :

- La protection sociale est et demeurera toujours en chantier

On peut d'ores et déjà citer : la réforme des retraites des exploitants avec les 25 meilleures années, la réforme de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, la poursuite de la généralisation du Dispositif de Ressources Mensuelles (DRM) au-delà des aides au logement, la réforme de l'assiette des cotisations, la relance des travaux relatifs à l'aide sociale unifiée (ASU)...

Outre ces différentes réformes prévues, d'autres problématiques devront également être traitées dans les mois et années à venir : l'accès aux soins, la dépendance, l'accompagnement des aidants, l'accès aux droits de façon global, ...

Je ne veux pas d'emblée vous effrayer avec ces sujets qui restent très techniques. Nos équipes MSA sont là pour nous éclairer sur ces sujets qui font finalement partie de notre quotidien pour chacun d'entre nous. Aussi, vous serez invité à mieux découvrir ces thématiques lors de nos rencontres au cours du mandat.

- Les moyens et l'organisation de la sécurité sociale restent des sujets d'actualité

La MSA est entrée en phase de négociation le 11 juin dernier avec l'Etat pour sa convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2026 - 2030.

Cette convention négociée entre la Caisse Centrale de MSA et les 3 ministères de tutelle (agriculture, santé et économie) fixe les engagements de service, les moyens humains et de fonctionnement de la MSA pour les 5 prochaines années, ce qui est essentiel pour garantir le déploiement de toutes nos actions !

La négociation s'annonce assez compliquée, notamment au regard du contexte budgétaire de l'Etat que nous connaissons tous aujourd'hui et qui a pour conséquence de demander à tous les organismes publics et para publics de réaliser des économies...

La déclinaison de cette COG en contrat pluriannuel de gestion (CPG) avec chaque MSA constituera un des actes majeurs de notre mandat.

Il est essentiel que la MSA trouve à travers ce cadrage les ressources nécessaires à ses ambitions au service des populations agricoles et rurales.

Dans le champ de la protection sociale, les années et les mandats se suivent et se ressemblent, car il n'y a pas de répit pour la MSA : en effet, en qualité de guichet unique, la MSA est très impactée par toute réforme survenant puisqu'elle gère toutes les branches de la Sécurité Sociale comme évoqué précédemment : la MSA se doit d'être au rendez-vous de leur mise en œuvre !

Mais au-delà de ces enjeux pour notre Sécurité Sociale agricole, la MSA est aussi consciente des inégalités géographiques des territoires et souhaite maintenir voire renforcer sa présence au plus proche des besoins des populations vivant sur les territoires ruraux.

La MSA est en effet un acteur incontournable des territoires ruraux, elle contribue aux coopérations entre les parties prenantes présentes sur ces territoires, et facilite autant que possible le déploiement des projets en faveur des populations agricoles et rurales.

La MSA est un acteur essentiel de la cohésion des territoires ruraux, territoires dont les populations peuvent se sentir isolées, et délaissées par les pouvoirs publics.

La MSA participe au développement des territoires auprès des services de l'Etat, des autres organismes de Sécurité Sociale, au plus près des citoyens, afin de contribuer pleinement à la cohésion sociale en milieu rural.

Dans un contexte économique tendu, dans une société française fracturée, l'instauration de nouvelles formes de services en proximité des lieux de vie est aujourd'hui indispensable pour garantir l'égalité des territoires.

La MSA a toute sa place pour proposer et développer de nouveaux services, qu'il s'agisse des services issus du guichet unique MSA ou de son offre de services, au sein de MSA Services Armorique, qu'il nous faut continuer à développer et promouvoir sur nos territoires costarmoricains et finistériens.

Toutefois, pour être un acteur essentiel de la politique de cohésion des territoires, les équipes de la MSA et nous, les élus de la MSA, avons besoin du soutien de l'Etat et de moyens pour consolider notre statut d'animateurs et créateurs de lien social, indispensable pour lutter contre la fracture territoriale, d'où l'importance de réaliser une bonne négociation de la prochaine COG 2026 – 2030 !

III/ le réseau des délégués MSA d'Armorique

Je souhaite maintenant revenir à vous, ici présents, chers collègues délégués MSA d'Armorique !

Vous pouvez être fiers d'être présents aujourd'hui, vous faites vivre la démocratie mutualiste et votre engagement est précieux pour la MSA !

Comme vous le savez, le mandat de délégué MSA permet à chacun de participer au collectif MSA, selon ses disponibilités et selon ses appétences : ce mandat « à géométrie variable » doit permettre à chacun de trouver sa place au sein du réseau des délégués MSA.

Certains souhaiteront principalement relayer les informations MSA sur leurs territoires, d'autres voudront proposer des actions ou des événements pour animer leurs territoires...

Certains auront des sujets de prédilection qu'ils voudront faire avancer en proposant des évolutions des règles existantes, d'autres préféreront accompagner des adhérents dans leurs relations avec les services de la MSA...

Certains voudront participer à la création d'un projet qui améliore la vie des habitants en milieu rural (construction d'une micro-crèche, création d'une MARPA...), d'autres souhaiteront plutôt s'attacher à remonter les besoins des populations agricoles et rurales vers la caisse, ou rejoindre également le réseau des sentinelles...

Chacun peut ainsi vivre son mandat selon ses envies, ses préférences, ses disponibilités, car c'est aussi dans la diversité des contributions que la spécificité de chaque réseau de délégués MSA de chaque caisse de MSA s'exprime !

Les animateurs, que vous connaissez ou allez rapidement apprendre à connaître, sont là pour vous accompagner dans votre mandat, pour vous soutenir dans vos propositions et dans vos actions, mais il est important aussi que vous n'hésitez pas également à échanger entre vous sur vos territoires, entre les territoires, pour partager vos souhaits, vos expériences !

Je rappelle enfin que la convivialité constitue une valeur essentielle du réseau des délégués MSA car elle favorise l'écoute, la confiance et la proximité entre nous, avec les assurés MSA et avec la population de nos territoires.

Elle permet de renforcer les liens avec les assurés, de favoriser la participation et l'engagement, et elle crée une dynamique de groupe positive !

La convivialité est un levier fondamental pour rendre l'action des délégués MSA plus efficace, plus humaine, et véritablement enracinée dans la vie locale, il est important que tous ensemble, nous puissions la préserver et l'encourager.

III/ L'installation des instances de la Caisse

Dans l'immédiat, et à très court terme, il faut nous d'abord installer les instances de la MSA d'Armorique :

Après l'élection d'aujourd'hui, le Conseil d'administration élira le 27 juin prochain, le Président du Conseil d'administration et l'ensemble du bureau. Il élira également les délégués des 3 collèges représentant la MSA d'Armorique à l'Assemblée générale de la CCMSA qui se tiendra le 11 septembre prochain au centre des Congrès de la Villette, à Paris.

Le Conseil d'administration installera dans le même temps, les comités de la protection sociale des salariés, et des exploitants, et le comité paritaire d'action sanitaire et sociale. Ces instances préparent et orientent les décisions du Conseil d'administration.

Sur certains sujets tels que la Santé au Travail, la prévention des risques professionnels, les avis de ces comités s'imposent au Conseil d'administration.

Il mettra en place également la Commission de Recours Amiable (CRA) pour les réclamations et contestations concernant l'application de la réglementation et la remise des pénalités et majorations de retard.

Le nouveau Conseil d'administration sera également attentif au bon fonctionnement des comités départementaux, en articulation avec les échelons cantonaux qu'il conviendra de mettre en place rapidement.

Voilà donc les premières mesures de la feuille de route indicative du nouveau Conseil d'administration, à court terme et pour les 5 ans à venir, sachant que bien d'autres décisions, tant des pouvoirs publics que des instances centrales de la MSA, viendront l'enrichir, la compléter ou la modifier.

En conclusion

Je souhaite que vous puissiez trouver tout l'intérêt et le plaisir que moi-même et l'ensemble des précédents élus ont trouvé dans l'exercice de leur mandat, et que vous puissiez vous emparer pleinement de cette possibilité qui vous est offerte de proposer des actions, des projets, au regard des besoins de vos territoires et de vos sujets de prédilections.

Je vous invite à mettre en place vos équipes cantonales dans les prochaines semaines pour porter les politiques et actions de la MSA d'Armorique et surtout conserver et renforcer cette proximité avec les adhérents de la MSA.

Cette proximité avec les assurés et ce guichet unique constituent notre marque de fabrique, notre singularité par rapport aux autres organismes de Sécurité Sociale et autres services publics.

C'est une chance, un atout, une richesse qu'il faut nous préserver tout en l'adaptant aux besoins de nos populations et territoires et aux défis qui nous attendent !

Pour conclure, je vous souhaite à tous un bon mandat ! ».

Questions de la salle

Monsieur SIMON invite les délégués qui souhaitent intervenir à se présenter. Avec Madame NOUVEL, ils sont à disposition pour répondre à toutes les questions posées.

➤ Question 1

Jean-Claude BERNARD, collègue 2, de Saint-Nicolas-du-Pélem (22), Territoire de Blavet, Canton Rostrenen

J'ai entendu l'acronyme PPA que signifie-t-il ?

Monsieur SIMON indique que la PPA signifie Prime Pour l'Activité. Il rappelle que le terme RSA équivaut à Revenu de Solidarité Active.

➤ Question 2

Bernard LE FLOCH, collègue 1, de Plogonnec (29), Territoire du Pays de l'Odet, Canton Quimper 1

Est-ce que l'aide au répit administratif pour les personnes qui n'ont pas de comptabilité va être renouvelée ?

Monsieur SIMON indique qu'il s'agissait d'une phase expérimentale. Il précise que l'aide au répit administratif répond aux besoins des personnes en difficultés sur le plan de la gestion courante administrative et le suivi des obligations réglementaires des entreprises.

L'accompagnement par une personne qualifiée en lien avec la MSA d'Armorique permet à ces personnes de se remettre dans le circuit administratif et d'éviter ainsi des conséquences graves de « non gestion » comme la taxation d'office.

Monsieur SIMON ajoute que cette aide a été pensée par les délégués et administrateurs MSA, compte tenu du nombre croissant d'exploitants en difficulté ces dernières années.

Monsieur SIMON affirme que l'expérimentation sera prolongée pour une année.

Madame NOUVEL complète en indiquant que 4 prestataires sous convention avec la MSA d'Armorique sont mobilisés pour cet accompagnement. Elle indique que l'objectif final est de redonner de l'autonomie administrative aux personnes accompagnées en 4 à 5 séances, de leur remettre « le pied à l'étrier » et non de se substituer de manière pérenne à ces personnes accompagnées, ni de remplacer un centre comptable.

➤ **Question 3**

Gabrielle LE DANTEC, collègue 1, de Pléneuf-Val-André (22), Territoire de la Côte de Penthièvre, Canton de Pléneuf-Val-André

Concernant le congé paternité de 15 jours, il n'est pas assez long pour les couples d'exploitants et nous avons eu des difficultés à trouver deux remplaçants simultanément pour cette période. Est-ce que des modifications du congé paternité et maternité sont possibles ?

Monsieur SIMON évoque une certaine rigidité dans le dispositif des droits au congé pour les femmes et les hommes à l'arrivée d'un ou plusieurs enfants.

Il rappelle cependant que la profession et les élus MSA ont fait évoluer le congé paternité, comme l'a évoqué Madame NOUVEL dans son rapport d'activité 2024.

Il indique que la particularité des couples en exploitation devra être évoquée dans les différents réseaux professionnels afin d'améliorer la prise en charge et d'être au plus proche de la réalité.

➤ **Question 4**

Sarah LANEZ LE PROVOST, collègue 1, de Caouënnec-Lanvézéac (22), Territoire des Côtes du Trégor-Goëlo, Canton de Begard

Je remercie Sandrine MARC, animatrice de la Vie Mutualiste à la MSA d'Armorique ainsi que toute l'équipe qui a permis de sauver une exploitation et surtout une vie.

Monsieur SIMON en profite pour présenter à l'Assemblée les trois animateurs des territoires de la MSA d'Armorique. Il souligne que ces animateurs sont le premier relai des délégués pour toute question, remarque ou transmission d'information.

Ensuite, je fais une remarque concernant le taux de charges élevés lorsque le chiffre d'affaires est haut. Il est dommageable de taxer sur les primes accordés aux salariés. Nous perdons des salariés qui se tournent vers d'autres branches plus attractives financièrement.

Monsieur SIMON indique que ce sujet est source de préoccupations. Il est identifié et évoqué régulièrement dans les réseaux professionnels afin d'alerter les pouvoirs publics, décideurs des taux de charges fixés. Monsieur SIMON indique qu'il ne peut y apporter de réponse.

➤ **Question 5**

Hervé LE GOFF, collègue 2, de La Forêt-Fouesnant (29), Territoire du Pays de l'Odet, Canton de Fouesnant

Il reste 2 millions d'euros sur l'enveloppe de réserve abondée à la Santé au Travail, pourquoi ? Il n'y a pas assez d'actions qui sont faites ? On voit que ce montant augmente tous les ans.

Madame NOUVEL indique que la réserve légale en comptabilité est une obligation imposée. Elle est un pilier de stabilité financière. Le montant de la réserve reste important aujourd'hui, car il est en lien avec les difficultés persistantes de recrutements de médecins du travail et d'infirmiers en Armorique, malgré une communication importante.

Madame NOUVEL précise cependant que trois recrutements de médecins du travail ont été réalisés récemment, mais plusieurs postes restent à pouvoir.

➤ **Question 6**

Patrice KERHOAS, collègue 1, de Plogonnec (29), Territoire du Pays de l'Odet, Canton de Quimper – 1

La dernière visite médicale que j'ai eue, c'était il y a 23 ou 24 ans. Pourquoi les exploitants ne sont pas suivis par la médecine du travail de la MSA ? J'ai fait une demande pour un exosquelette mais celle-ci n'a pas abouti, faute de prise en charge. Vu le montant des cotisations et de la faible retraite à laquelle je vais pouvoir prétendre, on devrait avoir le droit à ce service.

Monsieur SIMON précise que la médecine du travail est octroyée systématiquement aux salariés, car ils cotisent d'office pour en bénéficier.

Monsieur SIMON indique cependant que les exploitants agricoles ont, eux, la possibilité de cotiser volontairement afin de bénéficier du service de médecine du travail. Cela pour un montant de 94 € par an, fixé par la Caisse Centrale de MSA.

Patrice KERHOAS : *je paye suffisamment de cotisations.*

Monsieur SIMON indique que les lignes de cotisations sont claires et que pour bénéficier de cette prestation « médecine du travail exploitants », il faut y cotiser volontairement.

Monsieur SIMON rappelle que le dispositif « mon instant santé », est une politique de prévention volontariste au service de tous les adhérents MSA, salariés ou non. Il offre des entretiens afin de déterminer les besoins en santé.

Ces actions de promotion et de prévention de la santé sont ciblées annuellement, par canton, par âge, sur les personnes n'ayant pas eu de recours à un médecin traitant dans une certaine périodicité (les sous-consomphants en soins).

Le travail des délégués est essentiel pour bien identifier les problématiques santé sur les secteurs.

Patrice KERHOAS : rebondit sur l'intervention de Madame LE DANTEC (question 3).
Il y a des difficultés de remplacements avec Finistère remplacement et le SDAEC. Les demandes doivent se faire 3 à 4 mois à l'avance et que dans le cas d'un congé paternité, il est difficile de connaître précisément les dates et de se faire remplacer rapidement. Dans quel contexte la MSA est conventionnée avec les services de remplacement ?

Monsieur SIMON informe que des conventions existent entre la MSA et les services de remplacement en cas d'arrêt maladie, d'accident du travail ou encore de congé paternité et maternité. Il est aussi difficile pour la MSA d'avoir une réponse rapide concernant ces besoins.

Monsieur SIMON remercie l'Assemblée pour sa participation.

Bilan du mandat

Monsieur SIMON et Madame NOUVEL présentent une vidéo des événements clés du mandat 2020-2025 (annexe 3).

QUIZZ aux élus

Les animateurs de la Vie Mutualiste invitent trois élus à monter sur scène : Delphine JACOB, Christine LIGEOUR et Eric JUHEL.

Annie BERTRAND, animatrice de la Vie Mutualiste, explique les règles du jeu qui consistent à répondre à un Quizz grâce à des cartons de couleurs mis à disposition dans les tote bags. Pour chaque question, il y a 3 propositions, plusieurs réponses sont possibles. Un complément d'information est apporté par un élu.

- **Question 1 : Quel est le rôle de l'Elu ?**

ROUGE	BLEU	VERT
Relayer, représenter, animer les territoires	Représenter la MSA, récolter les cotisations, assurer les récoltes	Récolter les cotisations, réunir les habitants, animer le territoire
<p>Réponse ROUGE :</p> <p>Delphine JACOB ajoute que les missions de relais, de représentation et d'animation s'exercent au quotidien, en fonction des personnes rencontrées, des questions posées et des besoins recensés.</p>		

- **Question 2 : En tant qu'élus, relais sur les territoires, vous êtes notamment amenés à :**

ROUGE	BLEU	VERT
Solliciter la MSA pour un dossier administratif bloquant d'un adhérent	Transmettre les feuilles de soins des adhérents	Informers sur les dispositifs, nouveautés
<p>Réponses ROUGE et VERT :</p> <p>Christine LIGOUR indique que lors des réunions de proximité, les délégués reçoivent des informations sur les nouveautés législatives qui leurs permettent de répondre de manière générale à des questions des assurés. En tant qu'élus, les délégués sont amenés à interpellier l'animateur du secteur pour avoir des réponses à des sollicitations plus complexes.</p>		

- **Question 3 : En tant qu'élus, vous pouvez être amenés à représenter la MSA :**

ROUGE	BLEU	VERT
Au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre commune	Au CLS (Contrat Local de Santé) de votre territoire	Au club de basket de votre commune
<p>Réponses ROUGE et BLEU :</p> <p>Eric JUHEL complète en évoquant l'intérêt d'être représentant du monde agricole dans les différentes instances, comme une occasion d'attirer l'attention des autres participants sur les spécificités et les besoins de la population agricole, et de s'assurer que les décisions prises en tiennent compte.</p>		

- **Question 4 : Je veux mettre en place une action sur mon territoire. Comment je m'y prends ?**

ROUGE	BLEU	VERT
J'en parle lors de la réunion des élus sur mon territoire	Je contacte la plateforme téléphonique de la MSA	Je contacte l'animateur MSA de mon territoire
<p>Réponse ROUGE et VERT :</p> <p>Delphine JACOB indique qu'en fonction des besoins ressentis ou de l'actualité sur les territoires, les délégués sont amenés à organiser des actions, par exemple, de prévention santé, ou sur les risques professionnels. Cela fait l'objet d'échanges lors des rencontres en réunions.</p>		

- **Question 5 : Je veux mettre en place une action sur mon territoire. Comment je m'y prends ?**

ROUGE	BLEU	VERT
Proposer un intervenant	Promouvoir l'action sur votre territoire	Être présent et contribuer au bon déroulé de l'action
<p>Réponses ROUGE, BLEU et VERT :</p> <p>Christine LIGOUR ajoute que chaque élu s'implique selon son niveau de connaissances, sa disponibilité, son intérêt pour le sujet, que ce soit pour trouver l'intervenant ou la salle et participer à la communication.</p>		

- **Question 6 : De quelles ressources disposez-vous pour mettre en œuvre votre action ?**

ROUGE	BLEU	VERT
Le « 06 » de la directrice de la MSA	Une formation	Le contact téléphonique de l'animateur de votre secteur
<p>Réponses BLEU et VERT :</p> <p>Eric JUHEL informe que chaque élu a une relation privilégiée avec l'animateur de son secteur et qu'il peut le joindre facilement. Des formations sont toujours proposées en début de mandat pour accompagner les délégués dans leurs missions.</p>		

Les animateurs remercient les membres de l'Assemblée pour leur participation. Monsieur SIMON remercie à son tour, les animateurs et les élus présents sur scène lors du Quizz.

DEUXIEME PARTIE
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Monsieur SIMON aborde la partie électorale de l'Assemblée générale. Il rappelle que c'est un moment très important car il s'agit, pour les membres de l'Assemblée, délégués, d'élire le Conseil d'administration.

Monsieur SIMON précise que le Conseil d'administration est composé de 27 membres élus :

- 9 exploitants (5 des Côtes-d'Armor et 4 du Finistère),
- 12 salariés (6 pour les Côtes-d'Armor, 6 pour le Finistère), et
- 6 employeurs de main d'œuvre (3 pour les Côtes-d'Armor et 3 pour le Finistère).

Également, 2 membres sont désignés par les Conseils d'administration des UDAF des Côtes-d'Armor et du Finistère.

Monsieur SIMON présente l'organisation des opérations de vote par département et par collège. Il annonce qu'un bureau de vote doit donc être constitué, par département, pour chacun des 3 collèges, soit 6 bureaux de vote.

Chaque bureau de vote est présidé par un administrateur sortant, assisté d'assesseurs : 2 aux collèges 1 et 2, car il y aura 2 sous-bureaux et 1 seul au collège 3, car il n'y aura qu'un bureau.

Pour le collège 1 des Côtes-d'Armor :

- Madame Anne LE COTTON, présidente du bureau de vote, assistée de Monsieur Jean-Yves RICHARD et Madame Sylvie BUREL, assesseurs.

Pour le collège 1 du Finistère :

- Madame Delphine JACOB, présidente du bureau de vote, assistée de Madame Chantal GUENEUGUES et Monsieur Philippe BOULC'H, assesseurs.

Pour le collège 2 des Côtes-d'Armor :

- Madame Marie-Christine WATTELET, présidente du bureau de vote, assistée de Monsieur Alain RADOUX et Madame Gisèle JAGLIN, assesseurs.

Pour le collège 2 du Finistère :

- Monsieur Michel LE BOT, président du bureau de vote, assisté de Monsieur Luc SIMON et Madame Séverine LE DU, assesseurs.

Pour le collège 3 des Côtes-d'Armor :

- Monsieur Julien VANDENBROCK, président du bureau de vote, assisté de Madame Karen LECHEVESTRIER, assesseur.

Pour le collège 3 du Finistère

- Monsieur Jean-Pierre MAO président du bureau de vote, assisté de Madame Marguerite CHARLES PICART, assesseur.

Monsieur SIMON soumet ces propositions aux délégués qui les approuvent à l'unanimité.

Monsieur SIMON rappelle que le déroulement de ces opérations nécessite une certaine rigueur dans l'organisation.

Présentation des opérations de votes

Monsieur Yohan AUFFRET, Directeur adjoint, explique l'organisation des opérations de vote, les membres de l'Assemblée sont répartis par collège et par département.

Dans chaque espace dédié, le président du bureau de vote présentera les modalités du vote, et invitera les candidats à se présenter.

A l'issue du vote, chacun pourra revenir dans le hall d'entrée, où la saga de 5 films « portrait de femmes travaillant dans l'agriculture » est diffusée. Également, une exposition « femmes dans l'agriculture », retraçant les étapes clés des avancées sociales, est à disposition.

Monsieur AUFFRET ajoute que si un 2^{ème} tour est nécessaire, pour les collèges 1 et 3, les élus concernés seront invités à revoter.

Monsieur AUFFRET indique que la proclamation des résultats aura lieu à l'issue du dépouillement à 14h30 dans l'amphithéâtre.

Monsieur AUFFRET appelle chacun des groupes à sortir séparément de la salle, accompagné par le président du bureau, un agent de direction et d'un animateur ou un salarié MSA, et à se diriger vers les différents bureaux de vote.

Pour le collège 1 des Côtes-d'Armor :

- Il demande à la présidente du bureau de vote collège 1 des Côtes-d'Armor, Madame Anne LE COTTON, ainsi qu'à Monsieur Jean-Yves RICHARD et Madame Sylvie BUREL de venir sur scène.

Il invite également Madame Laëtitia LE BRAS JACOB, sous-directrice, Monsieur Jean-Paul JAFFRES, animateur de la Vie Mutualiste ainsi que les délégués du collège 1 des Côtes-d'Armor à les suivre à ce niveau.

Pour le collège 1 du Finistère :

- Il demande à la présidente du bureau de vote collège 1 du Finistère, Madame Delphine JACOB, ainsi qu'à Madame Chantal GUENEGUES et Monsieur Philippe BOULC'H de venir sur scène.
Il invite également Madame Anne PICOUX, sous-directrice, Madame Sandrine MARC, animatrice de la Vie Mutualiste ainsi que les délégués du collège 1 du Finistère à les suivre à ce niveau.

Pour le collège 2 des Côtes-d'Armor :

- Il demande à la présidente du bureau de vote collège 2 des Côtes-d'Armor, Madame Marie-Christine WATTELET, ainsi qu'à Monsieur Alain RADOUX et Madame Gisèle JAGLIN de venir sur scène.
Il invite également Madame Brigitte LE CLECH, sous directrice, Madame Annie BERTRAND, animatrice de la Vie Mutualiste ainsi que les délégués du collège 2 des Côtes-d'Armor à les suivre au niveau - 1.

Pour le collège 2 du Finistère :

- Il demande au président du bureau de vote collège 2 du Finistère, Monsieur Michel LE BOT, ainsi qu'à Monsieur Luc SIMON et Madame Séverine LE DU de venir sur scène.
Il invite également Madame Magalie DEPARTOUT, salariée MSA ainsi que les délégués du collège 2 du Finistère à les suivre au niveau -1.

Pour le collège 3 des Côtes-d'Armor et du Finistère :

- Il demande au président du bureau de vote collège 3 des Côtes-d'Armor, Monsieur Julien VANDENBROCK, ainsi qu'à Madame Karen LECHEVESTRIER de venir sur scène et également au président du bureau de vote collège 3 du Finistère, Monsieur Jean-Pierre MAO ainsi qu'à Madame Marguerite CHARLES PICART.
Il invite également Madame Isabelle BREON-FILLET, directrice comptable et financière, ainsi que les délégués du collège 3 des Côtes-d'Armor et du Finistère à les suivre au niveau -1.

Proclamation des résultats

Monsieur SIMON et Madame WATTELET annoncent les résultats par collège et par département et invitent chacun des membres du Conseil d'administration à se présenter.

Pour le collège 1 sont élus :

Côtes-d'Armor	Finistère
Véronique GROT – <i>Canton de Callac</i>	Michel BRETON – <i>Canton de Landivisiau</i>
Dominique GUILLOR – <i>Canton de Loudéac</i>	Delphine JACOB – <i>Canton de Morlaix</i>
Anne LE COTTON – <i>Canton de Guingamp</i>	Agnès KERBRAT – <i>Canton de Saint-Renan</i>
Patrick MACE – <i>Canton de Pléneuf-Val-André</i>	Liliya LALLOUR – <i>Canton de Carhaix</i>
Yvon RECOURSE – <i>Canton de Broons</i>	

Pour le collège 2 sont élus :

Côtes-d'Armor	Finistère
Jean-Noël BALAVOINE – <i>Canton de Mur de Bretagne - CFDT</i>	Jérôme ABRGALL – <i>Canton de Landerneau - CFDT</i>
Jacky DUAULT – <i>Canton de Loudéac - CFDT</i>	Michel LE BOT – <i>Canton de Landivisiau - CFDT</i>
Jean DULIN – <i>Canton de Trégueux – CFE-CGC</i>	José LE SAUX – <i>Canton de Fouesnant – CFE-CGC</i>
Sonia GUILLOU – <i>Canton de Perros-Guirec - CFDT</i>	Delphine LOHOU – <i>Canton de Lesneven - CFDT</i>
Jean-Yves JOUAN – <i>Canton de Lannion – CFE-CGC</i>	Christophe MOALIC – <i>Canton de Guipavas - CFDT</i>
Patricia MENGUY – <i>Canton de Rostrenen - CFDT</i>	Karine SEGALLEN – <i>Canton de Concarneau - CFDT</i>

Pour le collège 3 sont élus :

Côtes-d'Armor	Finistère
Hervé CONAN – <i>Canton de Paimpol</i>	Marguerite CHARLES PICART – SCEA CHARLES PICART – <i>Canton de Landivisiau</i>
Karen LECHEVESTRIER – LECHEVESTRIER ENVIRONNEMENT- <i>Canton de Broons</i>	Nicole SERGENT – GAEC du MILLIER – <i>Canton de Douarnenez</i>
Julien VANDENBROCK – EARL GUINGUENOUAL– <i>Canton de Pléneuf-Val-André</i>	Bernard SIMON – <i>Canton de Saint-Renan</i>

Représentants de l'UDAF :

- Madame Marie-Jeanne FURET MEUNIER – Canton de Languoux (22) –
représentante des salariés
- Monsieur Jean-Yves LE GOFF – Canton de Briec (29) –
représentant des exploitants

Les procès-verbaux des opérations de vote sont joints (annexe 4).

Monsieur SIMON excuse Madame Sonia GUILLOU, Monsieur Hervé CONAN et Monsieur Jean-Yves LE SAUX.

CONCLUSION

Monsieur SIMON remercie à nouveau l'ensemble des candidats et félicite les élus, en particulier les nouveaux, auxquels il souhaite la bienvenue.

Il indique que le 1er Conseil d'administration se réunira le vendredi 27 juin 2025 à Saint-Brieuc, pour élire le Président, le bureau et les membres de l'ensemble des instances.

Les convocations sont remises en main-propre.

Monsieur SIMON remercie les délégués pour leur participation.

Il remercie également l'équipe de Direction et le personnel qui ont contribué à l'organisation de cette journée.

Au nom du Conseil d'administration, Monsieur SIMON souhaite remercier particulièrement les administrateurs sortants pour tout le travail accompli sur le précédent mandat.

Fin de l'Assemblée générale à 15 heures.

Le Président de la MSA d'Armorique,

Le Secrétaire de séance,

Bernard SIMON

Karine NOUVEL

Les assesseurs,

Assesseur du Collège 1,

Assesseur du Collège 2,

Assesseur du Collège 3,

Luc COCHET

Régis HIREL

Nicole SERGENT

ANNEXES

Annexe 1. Rapport d'activité 2024

Annexe 2. Résultats des élections

Annexe 3. Présentation du bilan du mandat 2020-2025

Annexe 4. Procès-verbal des opérations de vote